

N°602—Année 2021

Le 4 février 2021



FLESSELLES

Clé de Contact

231, rue de la Vigne

☎ 03.22.93.74.67 - 💻 : 03.22.93.67.32

Pour nous écrire :
✉ mairie.flesselles@nordnet.fr

Pour visiter notre site internet :
🌐 www.mairieflesselles.fr



Campagne de vaccination Covid-19

Madame la Préfète nous informe que les rendez-vous pour les premières injections sont reportés à la première semaine de mars.

Il n'est pas possible de prendre rendez-vous actuellement.

Pour les administrés ayant demandé une vaccination à domicile, la Mairie va fournir les informations à la Préfecture qui se chargera d'organiser ces vaccinations.

N'hésitez pas à nous appeler en cas de difficulté.

Sommaire :

- Page 2 : Menus de cantine
- Page 3 : Informations
- Page 4 à 5 : Point travaux
- Page 6 : Le Marché du Terroir
- Page 7 à 9 : Compte-rendu réunion du 22 janvier
- Page 10 : Bibliothèque
- Page 11 : Petites annonces / Divers
- Page 12 : Permanence des élus et Secrétariat de Mairie

Prochaine parution de la clé de contact le jeudi 18 février 2021

Menus de cantine

Du Lundi 8 au vendredi 12 février 2021

Lundi 8	Mardi 9	Jeudi 11	Vendredi 12
Chou blanc vinaigrette	Salade de blé, tomate et oeuf	Haricots verts vinaigrette	Carottes râpées vinaigrette au curry
Rôti de veau sauce forestière	Mijoté de porc sauce du spéculos	Jambon blanc	Poisson pané
Frites	Poêlée forestière	Purée de pommes de terre	Chou fleur sauce mornay
Yaourt nature sucré	Yaourt aromatisé	Fourme d'Ambert	Fromage frais sucré
Fruit de saison	Carré frais	Fruit de saison	Eclair saveur chocolat

Du Lundi 15 au vendredi 19 février 2021

Lundi 15	Mardi 16	Jeudi 18	Vendredi 19
Mortadelle	Pommes de terre sauce tartare	Riz niçois au thon	Salade iceberg
Fajita de volaille aux 3 fromages (<i>emmental, mozza, cheddar</i>)	Pavé de colin sauce napolitaine	Emincé de poulet sauce crème	Hachis parmentier
Galette pour les fajitas de volaille	Ratatouille et piperade	Haricots beurre	Coulommiers
Yaourt aromatisé	Emmental	Yaourt nature sucré	Crème saveur vanille
Fruit de saison	Flan nappé au caramel	Mousse chocolat au lait	

Informations



Lorsque des démarcheurs se présentent à votre domicile pour vous proposer un changement de fournisseur de gaz ou d'électricité ne donnez pas votre facture sur laquelle figure votre numéro PDL (point de livraison) ; vous éviterez ainsi d'importantes mésaventures si vous avez affaire à un démarcheur peu scrupuleux.



GRDF nous informe...

La Hollande actuel fournisseur de gaz naturel de notre région va cesser sa production très prochainement.

Le gaz Norvégien arrivera en remplacement avec les conséquences qui en découleront.

Pour tous les particuliers ; le réglage de tous les appareils deviendra obligatoire et le remplacement des installations non compatibles sera effectué par des entreprises spécialisées diligentées par GRDF.

Ces diverses opérations et travaux seront totalement pris en charge financièrement par GRDF. (gratuites pour tous les usagers).

Point travaux

L'ouverture du chantier du marché couvert est prévue

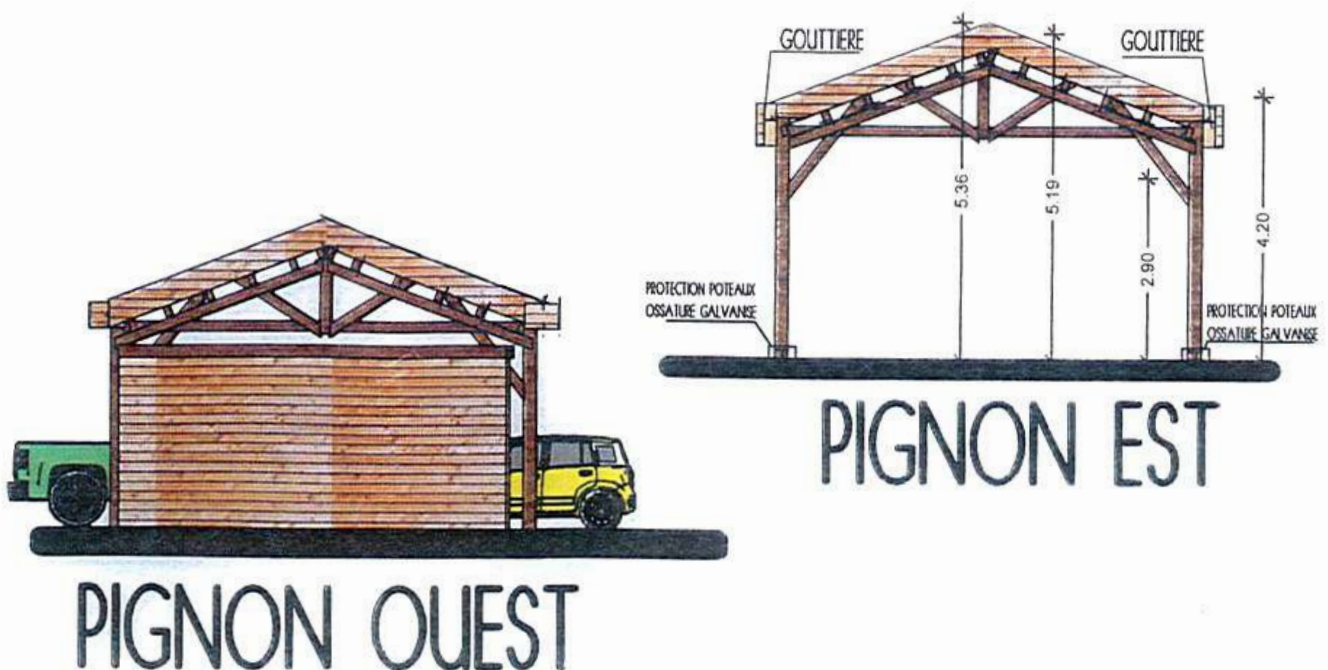
le 22 février.

Cette future ouverture a été quelque peu perturbée et retardée par des modifications qui nous ont été imposées par l'architecte des bâtiments de France mais le permis de construire est enfin accordé.

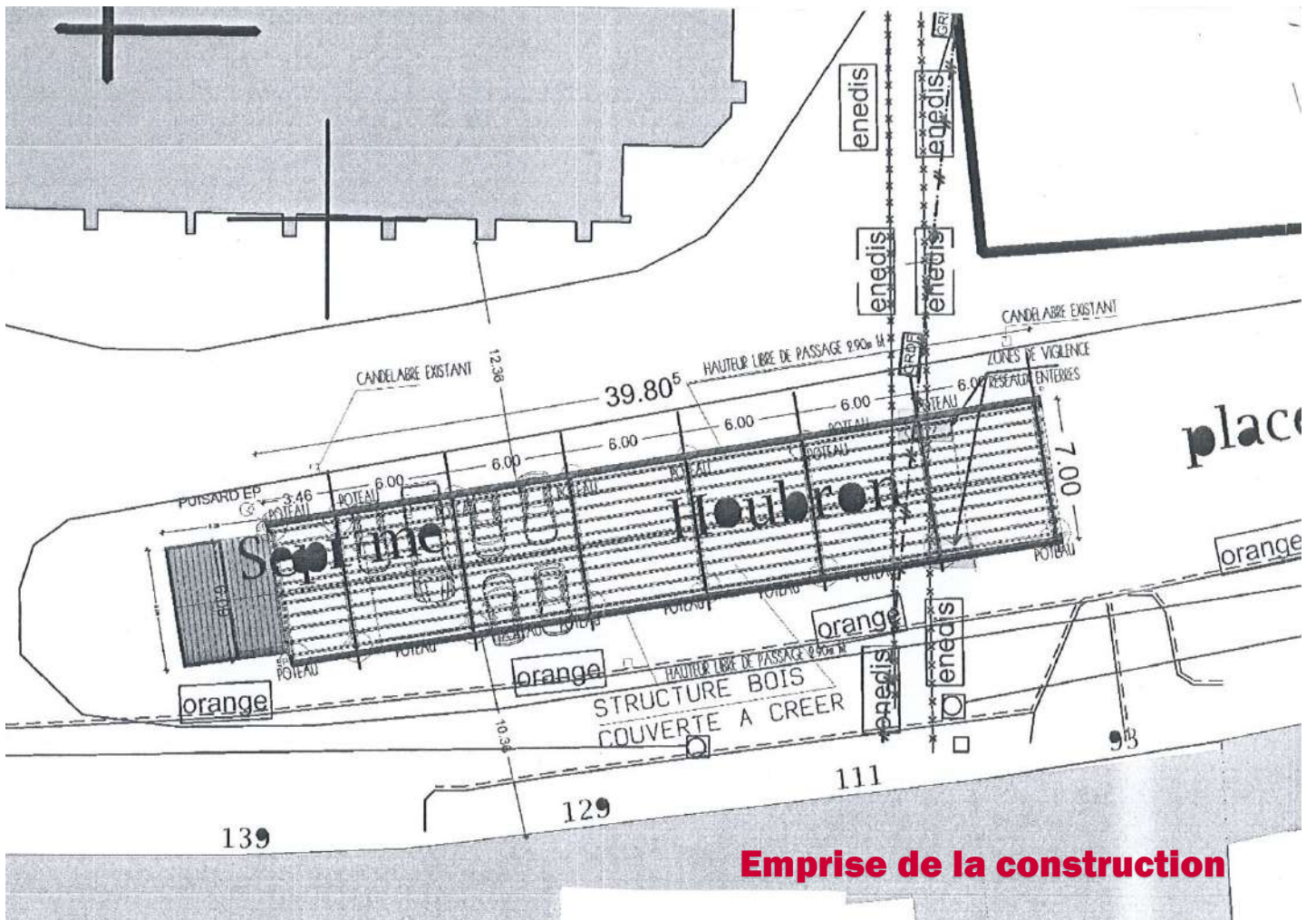
Il s'agit d'une construction à ossature bois (Douglas) composée de 6 travées de 6 mètres et constituée de fermes sur poteaux.

La couverture en bac acier laqué coloris brun rouge sera posée sur un platelage en bois raboté ce qui lui confèrera un bel aspect (vue de dessous).

En dehors des jours de marché (mercredi), la surface couverte restant accessible, le stationnement sera autorisé sur l'ensemble de la place.



Point travaux



Emprise de la construction



Chers
Clients du marché

**En raison de l'aménagement
de la place de l'église,
Le marché se déroulera
sur le parking des ateliers communaux,
Rue de Greslieu,
toujours le mercredi après-midi.
Dès le 22 février 2021.**

**L'association,
Le Marché du Terroir.**



Le stationnement sera interdit sur
la Place Septime Houbbron (place de l'église)
dans sa totalité.

du dimanche 21 février 2021 au soir
au vendredi 26 mars 2021 au soir.

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 22 janvier 2021

Présents :

Mesdames PHILIPPON, BONNARD, MARSILLE, MOREL-AFIR,
DELECLUSE, PECOURT, CHERIFI, ROZMIAREK, DUGAVE

Messieurs BINOIST, LOUETTE, NOGENT, MARTINVAL, TOUPART,
MOREL, PERRET, HUL, LEU

Absents excusés :

Monsieur DUBREUCQ

Madame SEGURA-FARO a donné pouvoir à Monsieur LOUETTE

Monsieur GUIBON a donné pouvoir à Monsieur BINOIST

Quorum atteint, Monsieur MARTINVAL élu secrétaire de séance.

Ordre du jour

1– Droit de préemption urbain

Dans le cadre d'un projet visant à doter quelques associations de locaux en adéquation avec leurs activités et de libérer les espaces actuellement mis à la disposition de ces associations (Ecoles, Salle des fêtes...) la commune a été informée via une DIA que la propriété sise au 191 rue de la Vigne était en vente.

Cette propriété dispose d'un terrain de 2279 m² jouxtant d'une part la mairie et des terrains en partie arrière appartenant aussi à la mairie.

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 22 janvier 2021

Eu égard à cette excellente situation et au prix de vente de cette propriété (95 000 €) et aux frais inhérents environ 15 000 €, il est envisagé d'exercer notre droit de préemption pour acquérir ce bien et mener très vite les travaux d'aménagement pour l'accueil des associations.

Il est donc demandé aux Conseillers Municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à exercer le droit de préemption urbain.

Adopté à l'unanimité

2— Demande de subventions : Eclairage public

Afin d'améliorer nos dispositifs d'éclairage public (passage en LED, régulation, maîtrise de l'intensité) un premier coût se dégage pour une somme de 37 385 €. Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 40% par le Département.

Il est donc demandé aux Conseillers Municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter lesdites subventions.

Adopté à l'unanimité

3— Les halles du Marché

Le permis de construire a été accordé. Le début des travaux est prévu à partir du 22 février 2021 et les commerçants seront invités à se déplacer sur le parking des ateliers communaux à partir du mercredi 24 février 2021.

Les halles couvriront environ 280 m² soit 40 m de longueur sur 7 m de largeur. Ce bâtiment sera en retrait d'une dizaine de mètres des façades des maisons de la rue de la Poste.

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 22 janvier 2021

Afin de couvrir les premières factures il est nécessaire que Monsieur le maire soit autorisé à payer en avance ces premières factures (études préalables de faisabilité, études des sols, repérage des réseaux etc...)

Accord à l'unanimité

4– Sponsoring du minibus communal.

Chaque année et selon le contrat de sponsoring du minibus les commerçants et artisans locaux règlent à la commune leur participation.

Eu égard à la crise sanitaire et ses conséquences économiques néfastes pour l'économie locale Monsieur le Maire propose de décaler d'un an ces échéances et de les reporter donc en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette proposition et les « sponsors » seront informés par courrier de cette délibération.

5– Infos diverses

Scolarisation : Actuellement 166 enfants sont scolarisés dans nos écoles (200 auparavant). Les effectifs seraient insuffisants et on s'oriente vers une fermeture de classe en maternelle.

Covid 19 : Masque obligatoire à la cantine, bien évidemment sauf quand les enfants mangent.

Accueil Stagiaire : Un étudiant (M. ROZE) en master 2 de STAPP sera accueilli pour un stage de 308 heures sur un projet visant à promouvoir l'activité physique pour tous. L'accord de principe est donné pour cet étudiant qui devra au préalable rencontrer quelques élus pour finaliser le projet et étudier la convention dudit stage.

Séance clôturée à 20 h 45.



Quand la bibliothèque s'anime ...

Votre bibliothèque est ouverte au public!

Mais attention, le port du masque est obligatoire à partir de **11 ans** et du gel hydroalcoolique est placé à l'entrée de la bibliothèque!

Attention, en raison du couvre-feu à 18h, les horaires sont quelque peu modifiés:



Jours et heures d'ouverture

Mardi de 9h à 12h
Mercredi de 14h à 17h30
Jeudi de 15h30 à 17h30
Samedi de 9h à 12h30



biblio-flesselles@orange.fr



09 88 18 75 33



**DONNEZ UN COUP DE JEUNE
À VOTRE SALLE DE BAIN !**

980 rue de Villers



80260 Flesselles



L'AIDE PEUT FINANCER À HAUTEUR DE 100%
(DANS LA LIMITE DU PLAFOND FIXÉ DE 5 000 EUROS TTC)
RETRAITÉ DE 70 ANS ET PLUS

Nbre personnes / foyer	Plafonds revenu fiscal de référence du ménage	
	Île de France (en €)	Province (en €)
1	24 918	18 960
2	36 572	27 729

Êtes-vous éligible ?
06.72.93.66.61

CHANGEZ VOTRE BAIGNOIRE POUR UNE DOUCHE ADAPTÉE



SOLUTION D'ADAPTATION DU LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT

LES PERMANENCES



Les permanences des Elu(e)s se feront
UNIQUEMENT
Sur rendez-vous



MAIRIE DE FLESSELLES - 03.22.93.74.67 — Responsable de publication : Nathalie SUEUR

Vous pouvez envoyer vos annonces ou commentaires par Internet : mairie.flesselles@nordnet.fr ou secretariat-mairieflesselles@nordnet.fr ou les déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie

Conditions pour la parution des annonces :

Les annonces doivent être déposées au plus tard le **jeudi soir (à 17h00) pour la clé de contact de la semaine suivante**. Les annonces sont exclusivement réservées aux habitants de FLESSELLES. Les annonces doivent être claires et lisibles. Au dos de chaque annonce doivent figurer obligatoirement les coordonnées de l'annonceur.

Si votre annonce n'est pas conforme à ces conditions, elle ne sera pas publiée.